

Tel qu'établi* d'abord le Bureau comprenait, par transfèrement ou absorption, les divisions suivantes: (1) Bureau des recensements et statistiques, qui embrassait le recensement et les statistiques de l'agriculture, des manufactures et de la criminalité; (2) Statistiques des Pêcheries; (3) Statistiques des Mines; (4) Statistiques des Forêts; (5) Statistiques des Industries Laitière et Fruitière; (6) Statistiques de l'Hydro-Electricité; (7) Statistiques des Chemins de Fer et Canaux, du ministère des Chemins de Fer et Canaux; (8) Statistiques du Commerce (exportations et importations); (9) Statistiques du Commerce des Grains; (10) Statistiques du Bétail; (11) Statistiques des Prix et (12) Statistiques de l'Emploiment. De plus, quatre nouvelles sections furent créées, traitant des finances, du commerce intérieur, des statistiques vitales et de l'instruction publique.

Depuis son organisation en 1918, le Bureau a réuni ces nombreuses unités hétérogènes en un système national unifié de statistiques dont le but premier est d'établir la corrélation entre les divers sujets et d'en permettre l'interprétation d'un point de vue franchement national. Grâce à des conférences sur la statistique convoquées de temps à autre entre le Dominion et les provinces, un degré appréciable de coopération et d'uniformité de classification et de système statistiques a pu être atteint et il y a amélioration sans cesse à ce point de vue. Tels ne sont pas cependant les seuls résultats importants obtenus de la centralisation de la statistique. Ce traitement des statistiques a gagné en importance au point de devenir non seulement une simple agglomération de chiffres, mais de fournir une base à l'interprétation des phénomènes sociaux et économiques, d'habitude si compliqués. Cet aspect d'une statistique vraiment nationale comme agent révélateur de l'entre-maillage des forces économiques modératrices et la valeur d'une telle statistique dans l'organisation administrative nationale ajoute naturellement une fonction nouvelle au Bureau: son utilité comme laboratoire national de recherches économiques et sociales. C'est un attribut qui en est encore à l'enfance, mais les fondations d'un tel service, proportionné à l'importance croissante du Canada dans le monde économique et politique, ont déjà été jetées.

Au cours de la période relativement courte de vingt ans le Bureau Fédéral de la Statistique a posé les bases d'un service comparable à la position de plus en plus importante que prend le Canada dans le monde économique et politique.

Telles que présentement organisées, les branches du Bureau Fédéral de la Statistique sont: I. Administration; II. Démographie—Recensement et Statistiques Vitales; III. Statistique Agricole; IV. Pêcheries et Produits Animaux; V. Mines, Métallurgie et Produits Chimiques; VI. Forêts et Industries connexes; VII. Manufactures; VIII. Commerce Extérieur (importations et exportations); IX. Commerce Intérieur; X. Construction; XI. Transports et Utilités publiques; XII. Statistique Financière; XIII. Statistique Judiciaire; XIV. Statistique de l'Instruction Publique; XV. Recensement des institutions; XVI. Analyse du Recensement et statistiques sociales; XVII. Statistiques générales. Un schéma montrant la relation entre les diverses branches et les divisions de leurs attributions a paru aux pp. 1160-1161 de l'Annuaire de 1934-35.

Tout en servant d'abord le gouvernement, le Bureau comprend que dans un pays démocratique chaque citoyen fait partie du gouvernement et a droit d'être bien renseigné sur les conditions économiques et sociales de son pays. En conséquence le Bureau répond à toutes sortes de questions sur tous les sujets. En particulier, il procure aux hommes d'affaires de toutes catégories des renseignements sur l'état des affaires, comme par exemple dans la production, les importations,

* Voir le premier Rapport Annuel du Statisticien du Dominion, pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1919.